

Bac pro Service Aux Personnes et Animations aux Territoires



BAC PROA Services aux personnes et animation des territoires (BAC PROA SAPAT)

(Bac)



Code titre / diplôme

40333003

Code RNCP

36788

Date d'enregistrement RNCP

02/08/2022

Certificateur

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 4 (cadre européen des certifications)

Éligible VAE

Oui

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Baccalauréat professionnel agricole (BAC PROA)

Formation en apprentissage



Publics et objectifs

• **voie d'accès:** Formation proposée en mixité des publics apprenants et scolaires

• **Objectifs:** À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre les situations sociales et la place des personnes dans leur environnement
- ✓ Communiquer efficacement, vous exprimer clairement et travailler en équipe
- ✓ Construire un projet personnel et professionnel adapté
- ✓ Mettre en place des actions collectives pour renforcer le lien social et améliorer la qualité de vie
- ✓ Accompagner les personnes dans leur vie quotidienne
- ✓ Adapter l'accompagnement aux besoins des personnes et à leur cadre de vie
- ✓ Animer des groupes, des lieux de vie et des projets locaux, avec une sensibilisation à la médiation animale



CAMPUS Provence Verte

Coordonnées

125 Chemin de Prugnon
83470 - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
04 94 86 52 93
st-maximin@cneap.fr
<https://www.campus-provence-verte.fr>

Contacts

Contact de la formation
Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81

Référent handicap
Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901

N° SIRET: 50304921500026

N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** Première
- **Date de début:** 01/09/2026
- **Date de fin:** 30/06/2028
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 1 semaine
- **Commentaire rythme:** Une semaine sur deux en moyenne, hors vacances scolaires.
- **Durée en années:** 2
- **Durée en heures de formation:** 1350
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 1890



Prérequis

- **Public:** De 16 à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Conditions d'entrée:** Avoir validé une seconde ou être titulaire d'un CAP(a). Empathie et sens du contact humain, capacité d'écoute et de bienveillance. Rigueur et organisation, notamment dans les tâches d'accompagnement ou d'entretien. Discréption et respect de la confidentialité. Capacité d'adaptation à des environnements et des publics variés. Esprit d'équipe et initiative, notamment pour les projets d'animation ou de développement local. Motivation pour le travail de terrain et le service rendu à autrui.



Entreprises d'accueil

- Établissements médico-sociaux (EHPAD, foyers de vie, IME, ESAT, MAS)
- Structures de la petite enfance (crèches, écoles maternelles, centres de loisirs)
- Services d'aide et de soins à domicile (SSIAD, ADMR, CCAS, associations)
- Structures éducatives ou associatives (centres sociaux, MFR, associations locales, offices de tourisme ruraux)
- Collectivités territoriales (mairies, communautés de communes, services de proximité)



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

Bloc de compétence 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation

Bloc de compétence 3 : Développer son identité culturelle

Bloc de compétence 4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Bloc de compétence 5 : Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective

Bloc de compétence 6 : Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire

Bloc de compétence 7 : Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes

Bloc de compétence 8 : Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien

Bloc de compétence 9 : Animer un lieu de rencontres et d'échanges

Bloc de compétence 10 : Mettre en oeuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale

Bloc de compétence 11 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences: Non



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** Contrôles en Cours de Formation (CCF) combiné avec des examens ponctuels
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Tout diplôme de niveau Bac pro minimum permet la dispense des modules communs. Nous consulter pour une étude personnalisée.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

• **Passerelles:** Vers le Bac Pro AEPA (Animation Enfance et Personnes Âgées), pour se spécialiser dans l'animation. Vers le Bac Pro TCVA (Technicien Conseil-Vente en Alimentation), si l'élève souhaite s'orienter vers la vente en circuits courts ou l'économie locale.

• **Suites de parcours:**

BTS Économie Sociale et Familiale (ESF)

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S)

BTSa Technico-Commercial option Alimentation et Boissons

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé (DEES)

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS)

• **Débouchés professionnels:** Aide à domicile

Auxiliaire de vie sociale

Animateur socioculturel

Agent de service hospitalier

Assistant en accueil petite enfance

Médiateur social

Responsable d'animation en milieu rural



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:**
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

Structures du Campus Provence Verte

Restauration: Oui

- Détails:

Cantine

- Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

- Détails:

Internat

- Accessibilité PSH de l'hébergement: Oui

Matériel / Équipement:

Salle de santé

Micro crèche

Cuisine pédagogique

Magasin pédagogique

- Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement: Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

- Rémunération de l'apprenti: L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

- Aides prises en charges par l'établissement:

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
- Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
- Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Accès et accessibilité P.S.H

- Accès par transport:

-

- Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale